

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit européen institutionnel (4DR1047)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|--------------------|-----------------|--------------|
| Bachelor en droit | Cours: 4 ph | Voir ci-dessous | 6 |
| Bachelor en droit (immatriculation avant 2018) | Cours: 4 ph | Voir ci-dessous | 6 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

CLERC Evelyne, Professeur ordinaire

Contenu

Après une introduction consacrée à l'origine, aux objectifs et au statut de l'Union européenne, ce cours est subdivisé en trois parties. La première partie porte sur les sources du droit de l'Union et leurs caractéristiques, les rapports qu'entretient le droit de l'Union avec celui des Etats membres (primauté, applicabilité directe, effet direct, autonomie, responsabilité) et avec le droit international public, ainsi que les mécanismes de transposition et d'application du droit de l'Union par les Etats membres. La deuxième partie relative au système institutionnel englobe les compétences et moyens d'action de l'UE, la composition, le fonctionnement et les attributions des institutions européennes, ainsi que le processus décisionnel, y compris pour la conclusion d'accords internationaux avec des Etats tiers (comme la Suisse). La troisième partie traite de la mise en œuvre juridictionnelle du droit de l'Union par la Cour de justice (renvoi préjudiciel, recours en manquement, recours en annulation, recours en carence et recours en indemnité, avis).

Forme de l'évaluation

L'examen a lieu selon un mode alternatif d'évaluation, annexé au plan d'études. Il consiste en deux tests organisés à la mi-semestre (2 heures) et à la fin du semestre (2 heures). La date du test de mi-semestre figure dans le plan du cours, tandis que celle du test de fin de semestre a lieu durant la session d'examens de juin. La note finale résulte de l'addition des deux tests. La participation active durant le cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En cas d'échec au mode alternatif d'évaluation, la deuxième tentative consiste en un examen oral de 15 minutes portant sur un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. En cas de nouvel échec, la dernière tentative est aussi un examen oral. Seule la réglementation, indiquée dans le plan du cours figurant sur Moodle, est autorisée lors de l'examen, dans un format papier. Des annotations usuelles limitées sont acceptées (soulignement, renvois d'articles, ajout de 1 ou 2 mots max., aucun nom d'arrêt). La détention d'un ordinateur, d'un autre appareil de communication électronique ou d'une montre est interdite durant l'examen.

Les examens de mi-semestre et/ou de fin de semestre auront lieu à distance ou en présentiel, en fonction de la situation pandémique:

- Si l'examen a lieu à distance, il se déroule sous la forme d'un Test dans Moodle. La surveillance Webex est réservée à la décision du Rectorat.
- Si l'examen a lieu en présentiel, il se déroule sous la forme de QCM écrit en classe. Aucun téléphone, ordinateur ou appareil de communication électronique n'est autorisé, ni aucune montre, ni machine à calculer. La possession d'un appareil de communication électronique durant l'examen est considérée comme une tricherie.

Documentation

Le site Moodle du cours contient le plan du cours, la réglementation, les supports de cours ainsi que des informations complémentaires.

Forme de l'enseignement

La méthode d'enseignement familiarise les étudiant-e-s avec les traités et le droit dérivé ainsi que les arrêts importants de la Cour de justice de l'UE. Elle inclut des cours ex cathedra et des séances de cas pratiques consacrés aux principales subdivisions du cours.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Distinguer les fonctions des différentes institutions européennes et les processus d'élaboration du droit de l'Union
- Questionner de manière ouverte et critique la genèse et l'évolution du processus d'intégration européenne dans une perspective juridique
- Expliquer les caractéristiques propres au droit de l'Union dans un ordre juridique à plusieurs niveaux, ses mécanismes de mise en œuvre dans le droit interne des Etats membres ainsi que ses interactions avec le droit international public
- Identifier les différentes sources du droit de l'Union dans les traités, la Charte des droits fondamentaux, le droit dérivé, les accords internationaux et la jurisprudence

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit européen institutionnel (4DR1047)

- Résoudre de manière autonome des problèmes factuels et juridiques simples de droit européen institutionnel, sur la base d'un raisonnement juridique clair, synthétique, structuré et persuasif
- Sélectionner les principales voies de droit permettant à la Cour de justice d'assurer le respect du droit de l'Union
- Reconnaître si un état de fait relève des compétences de l'UE et/ou de celles des Etats membres
- Evaluer les forces et faiblesses de différents arguments juridiques soutenus pour répondre à une question pratique

Compétences transférables

- Intégrer ses connaissances à la résolution de cas concrets
- Travailler dans un environnement international en mettant en relation différents cadres normatifs et culturels
- Communiquer une argumentation personnelle supportée par un raisonnement logique